

Rejoignez la campagne d'action pour les Jeux Olympiques de Londres 2012 !
Signez la pétition en ligne sur le site de la LDIF

LA RELIGION N'A PAS SA PLACE DANS LE SPORT

La neutralité du sport a été mise à mal par l'intrusion de la religion sous différentes formes. Chacun a pu voir les footballeurs se signer ou implorer Allah en tournant les paumes vers le ciel, se coiffer de la kippa après avoir marqué un but, ou exhiber un t-shirt « I belong to Jesus ».

- ❖ Ces comportements contraires aux règles du sport ont été sanctionnés. Ils ont disparu des stades.



Sanctionnés



- ❖ En revanche, on ferme les yeux sur le costume islamique



Rokaya al-Gassra (Bahreïn) aux JO de Pékin 2010

Aux JO de Pékin, quatorze délégations avaient adopté un costume « islamiquement correct » : c'est le résultat d'une offensive soigneusement préparée, qui vise à introduire une distinction entre les athlètes musulmanes et les autres.

❖ QUE DIT LA CHARTE OLYMPIQUE ?

- Elle interdit toute forme de discrimination y compris de sexe,
- Elle pose la neutralité du sport dans la règle 51 :

«Aucune sorte de démonstration ou de propagande politique, religieuse ou raciale, n'est autorisée dans un lieu, site ou autre emplacement olympique »

❖ AUX JO DE LONDRES 2012, IL FAUT APPLIQUER LA CHARTE

- Cela signifie l'exclusion de l'ensemble des délégations qui envoient des femmes portant un costume islamique aux Jeux Olympiques, ou qui n'envoient aucune femme.
- La mission du Comité International Olympique et de son Président, Monsieur Rogge est de faire respecter la Charte.



Accepter un code vestimentaire particulier pour les athlètes musulmanes, non seulement introduit une discrimination entre les athlètes, mais est contraire à la Charte, et aux règles du mouvement sportif définissant un costume unique pour les différentes disciplines, sans distinction d'origine ou de croyance

- Une déclaration dite « Accepter et Respecter », a été élaborée à l'université Sultan Qabous à Oman, en février 2008, en partenariat avec l'IAPESGW - Association Internationale pour le Développement de l'Education Physique et du Sport pour les Filles & les Femmes : elle exhorte les fédérations sportives internationales à veiller à ce que « leur code vestimentaire pour les compétitions satisfasse aux exigences islamiques».

Cette déclaration en contradiction avec la Charte doit être fermement rejetée.

Pour en savoir plus voir la brochure « Londres 2012 » sur le site de la LDIF : <http://www.ldif.asso.fr> et la page de la LDIF sur Facebook